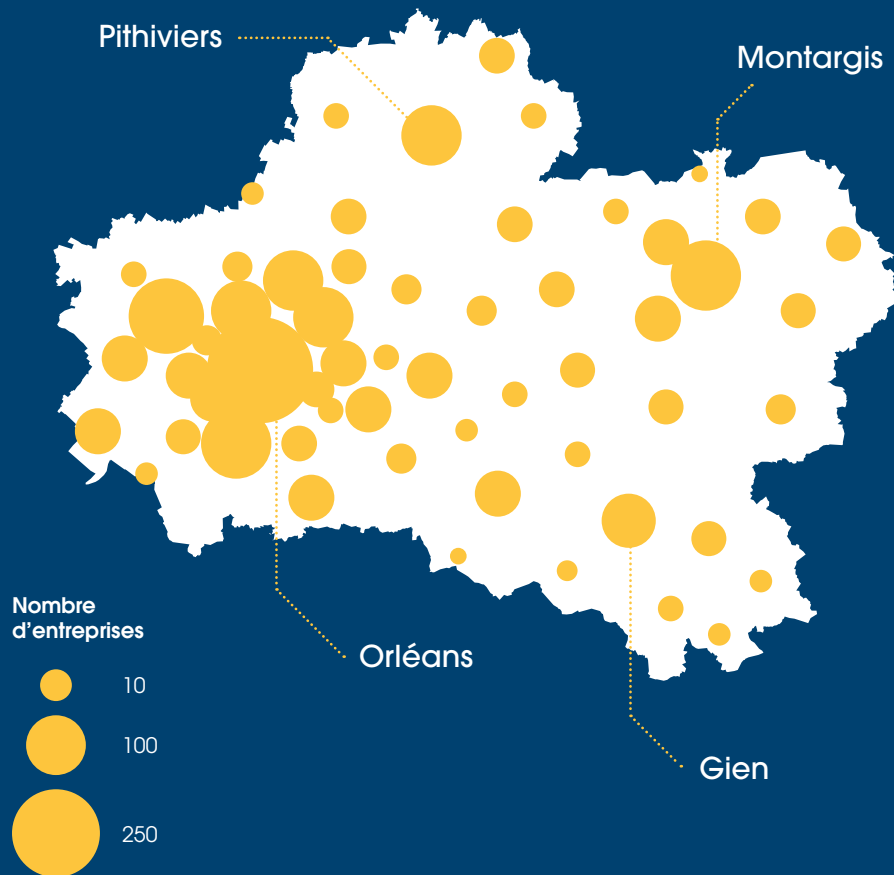
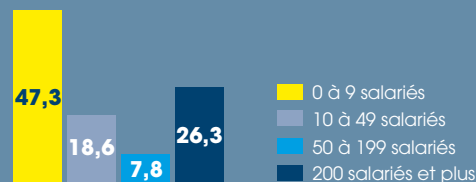


## Localisation des entreprises employeuses d'apprentis dans le Loiret



Répartition (%) des entrées en contrat d'apprentissage par taille d'entreprise  
Campagne 2018-2019

3 837 contrats d'apprentissage



Directeur de la publication : Pierre GARCIA - Réalisation : SESE (Service Étude, Statistiques, Évaluation) - Publication : janvier 2020 - www.goodby.fr



**DIRECCTE INFOGRAPHIE**  
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

# Les entrées en contrats d'apprentissage

DÉPARTEMENT DU LOIRET CAMPAGNE 2018-2019

L'apprentissage est un mode de formation des jeunes travailleurs, alternant un enseignement théorique et une formation pratique en entreprises, en vue d'obtenir une qualification professionnelle attestée par un diplôme ou un titre professionnel.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme l'apprentissage en simplifiant l'accès à ce dispositif, tant pour les apprentis que pour les employeurs, avec pour objectif d'accélérer son essor pour mieux lutter contre le chômage des jeunes, notamment ceux sortis du système scolaire.



Les entrées en contrats d'apprentissage - Campagne 2018-2019  
Département du Loiret

Pour plus d'informations :  
<http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>



**3 837 jeunes**  
ont signé un contrat  
d'apprentissage  
pendant la campagne  
2018-2019

NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE  
SIGNÉS PAR SECTEUR

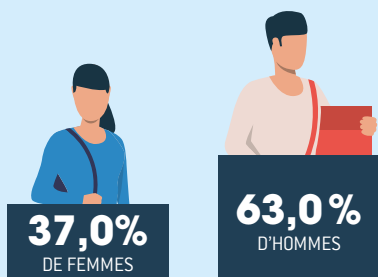
**95,5%**  
dans le secteur privé

**+3,2**  
en 1 an  
(point de %)

**-3,2**  
en 1 an  
(point de %)

**4,5%**  
dans le secteur public

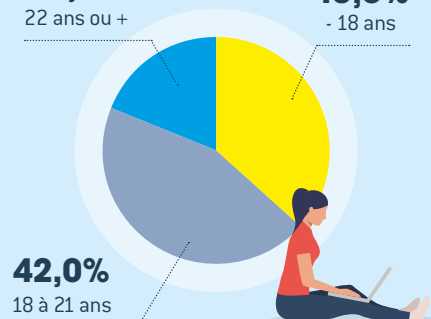
## Quel est le profil des nouveaux apprentis ?



RÉPARTITION PAR ÂGE DES APPRENTIS ENTRANTS

**14,7%**  
22 ans ou +

**43,3%**  
- 18 ans



**42,0%**  
18 à 21 ans

NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ

Bac+2 ou plus

**46,1%** ↘-1,0

Bac pro, brevet professionnel

**18,6%** ↗+1,1

CAP,BEP, Mention complémentaire\*

**35,3%** ↘-0,1

Campagne  
2018-2019

Évolution  
en points  
sur un an

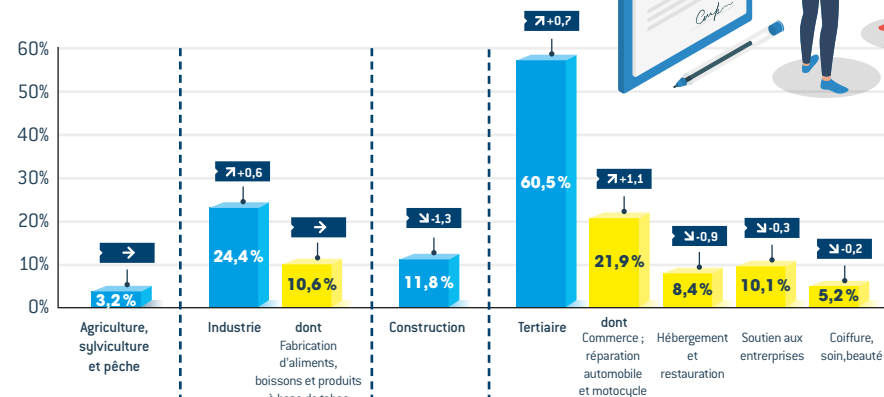
PRÈS DE  
**1 tiers**  
des contrats d'apprentissage  
sont rompus avant terme  
par l'employeur ou l'apprenti

{ fréquemment chez  
les plus jeunes et  
les moins diplômés }.  
**Ils concernent pour  
moitié l'hébergement  
et la restauration.**

\*conçue dans un objectif d'insertion professionnelle,  
la mention complémentaire est un diplôme national  
qui vise à donner une qualification spécialisée

## Les apprentis du secteur privé embauchés majoritairement par les entreprises du secteur tertiaire

PART DES ENTRANTS EN APPRENTISSAGE CAMPAGNE  
2018-2019 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT  
À LA CAMPAGNE PRÉCÉDENTE (EN POINTS DE %)



■ Secteurs d'activité - Campagne 2018-2019  
■ Sous secteurs d'activité - Campagne 2018-2019  
■ Évolution en points sur un an

## Encadré législatif

### Des règles simplifiées pour l'employeur

- 1 Des aides à l'embauche fusionnées
- 2 Des ruptures de contrats facilitées
- 3 Des modalités de contrats simplifiées
- 4 Une durée du travail assouplie dans certains secteurs

### Un statut plus attractif pour l'apprenti

- 5 Un coup de pouce financier pour les apprentis
- 6 La limite d'âge repoussée
- 7 L'accès à des prépa-apprentissage
- 8 Des séjours Erasmus en Europe encouragés
- 9 Une information plus transparente pour les jeunes
- 10 Un accès facilité pour des apprentis en situation de handicap

### Pour aller plus loin

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/>  
[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/)  
<http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr/Apprentissage-mode-d-emploi>  
<http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr/Apprentissage-10-points-cles-de-la-reforme>

Source : DARES, Base de données issue du système Ari@ne

Note : Chaque campagne s'étend de juin de l'année n à mai de l'année n+1.